



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article588>

# Nouvelle seconde

- Actualité des luttes - Second degré -



Date de mise en ligne : lundi 27 septembre 2010

---

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

---

Septembre 2010 voit la nouvelle classe de seconde se mettre en place, révélatrice de ce que sera le lycée de 2012, après l'extension de la réforme en première puis terminale : lycée inégalitaire et conditions dégradées pour les lycéens et les enseignants.

Les conditions de rentrée prouvent le **renforcement de la tendance libérale** initiée avec la quasi suppression de la carte scolaire : plus de concurrence entre les lycées et une instruction à plusieurs vitesses, signifiant la fin d'un modèle unique pour tous dans l'accès au droit à la formation.

L'offre scolaire des « enseignements d'exploration » (EE) est différente selon les établissements, allant d'un large éventail de choix (EE scientifiques, économiques, littéraires, LV3, arts, ..... ) pour les uns à un choix limité à ce qui est obligatoire (SES ou PFEG) pour les autres. Les « grands » lycées sont bien sûr favorisés et les élèves des établissements ruraux ou de « banlieue » limités. A quels élèves cela profite-t-il ?

L'autonomie laissée aux établissements pour organiser un tiers de l'horaire (10h) donne des choix différents : certains bénéficieront d'horaires renforcés et de groupes réduits pour leur apprentissage (souvent les matières « reines » qui débouchent sur les filières sélectives, dont on sait combien elles sont démocratisées), les autres auront le minimum horaire en groupes nombreux (souvent les matières qui mènent vers le technologique industriel, tertiaire et paramédical) mais auront peut-être plus d'heures d'accompagnement. Les choix réalisés dans la mise en place de « l'accompagnement personnalisé » sont aussi très divers. Mais le plus souvent c'est en classe complète - 35 élèves - que cet accompagnement aura lieu !

En clair, la **concurrence** - synonyme de l'autonomie - **entre établissements est renforcée**.

Cette inégalité entre établissements se double d'inégalités dans les établissements. Les élèves ne sont pas tous logés à la même enseigne : la réalisation des emplois du temps relève du tour de magie ou de la loterie. La complexité des horaires - les couples d'EE (59 profils différents pour 340 élèves dans un établissement nancéen), les « groupes de compétences » en LV, ... - entraîne des emplois du temps catastrophiques pour les uns (9 heures de cours dans la journée parfois), aberrant pour d'autres (des trous partout). On peut, ailleurs, disserter, communiquer sur les rythmes scolaires pour se donner bonne conscience d'avoir instruit une réforme catastrophique....

Les élèves sont donc placés dans des situations très souvent délicates, ne favorisant guère leurs chances de bien réussir leurs études, réduisant leur droit à une formation de qualité.

Pour les collègues, ce n'est pas mieux ! Outre leurs emplois du temps éclatés, ils voient leur charge de travail s'accroître. Charge liée aux services : un prof d'Histoire-géo par exemple, qui a 3 heures de cours, peut aller jusqu'à intervenir 8h30 avec la même classe (ECJS, prof principal, AP,.....). Son voisin, qui ne cumule pas ces fonctions, aura dans le même temps 3 classes, soit des tâches de correction, de réunions, multipliées. Charge liée aux fonctions nouvelles, puisque le prof nouveau est à la fois instructeur, orienteur - à la place des COP en voie de disparition !- remédiateur, tuteur, ... le tout sans être formé ! Il pourra aussi à l'avenir être sous l'autorité pédagogique d'un « préfet des études », caporal introduit dans le programme CLAIR (cf. p.4) ! Il lui faudra aussi aller se vendre auprès des chefs d'établissements ....

Cette « réforme » permet de faire d'**importantes économies de moyens en postes** et multiplie le recours aux HSE. C'est sa véritable finalité.

Si nous voulons un lycée qui offre une réelle égalité aux élèves devant leur droit à une instruction publique de qualité, il faut la contester, **continuer à refuser son extension au cycle terminal**.